



**A tous les signataires de la CCT  
via courriel uniquement**

Paudex, le 25 mars 2024  
STC/LAP

**Informations relatives aux contrôles conventionnels CCT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Mesdames, Messieurs,

La commission paritaire professionnelle enfance (ci-après : commission paritaire) vous transmet des informations relatives aux contrôles de l'application de la convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance (ci-après CCT-Enfance) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour rappel, la CCT-Enfance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'une des principales missions de la commission paritaire est de veiller à l'application de la présente CCT (article 4.3, CCT-Enfance), de ses avenants, ainsi que d'éventuels accords et règlements particuliers auxquels elle se réfère.

Nous vous invitons à aller consulter le site internet de la commission paritaire. Toutes les informations pertinentes à ce sujet sont disponibles dans l'onglet « Contrôle de l'application de la CCT » : <https://cppenfance-vaud.ch/contrôle-application-cct/>.

Le Règlement de procédure relatif aux contrôles de la CCT-Enfance est à disposition. L'article 12, dudit règlement mentionne que les entités à contrôler sont déterminées par un tirage au sort. Les structures concernées seront contactées directement par le Secrétariat.

La commission paritaire a mis en place une phase test en 2023 et s'est dotée pour cela d'une sous-commission, dédiée à coordonner et diriger le projet. En janvier 2024, l'évaluation de celle-ci et de ses résultats a apporté entière satisfaction à l'ensemble des membres de la commission paritaire. Dès lors, les contrôles conventionnels CCT commenceront officiellement dès le 1<sup>er</sup> semestre de 2024.

Lorsqu'une institution adhère à la CCT-Enfance, elle s'engage à appliquer ses dispositions à l'ensemble de son personnel. À défaut, l'institution peut se voir imposer des réajustements et/ou être sanctionnée par une amende.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous restons volontiers à votre disposition et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**Commission Paritaire Professionnelle Enfance**  
Le Secrétaire général

Steve Chassot